

Visite du Pop'up République

Mercredi 30 septembre à 13h

10 rue de la République

En présence de

Maxence Alloto

Adjoint aux Commerces, à l'Artisanat, à l'Economie locale et à la Vitalité de proximité

Pascal Clouaire

Conseiller municipal délégué à l'Innovation

La Ville de Grenoble et Grenoble Alpes-Métropole ont souhaité conforter l'attractivité du cœur de la Métropole en donnant l'opportunité à des porteurs et porteuses de projets innovants, artisans, créateurs-rices, producteurs-rices, de mettre en valeur leur savoir-faire en leur proposant une installation éphémère en centre-ville.

Chaque porteur de projet peut ainsi tester son concept dans un local dédié pour une durée courte avant de s'installer dans des locaux commerciaux avec des baux classiques.

- ▶ Le local est situé à l'angle des rues République et Lafayette en début de rue piétonne sur un axe très passant
- ▶ Surface à exploiter : 101m²
- ▶ Petite terrasse possible abritée sous casquette
- ▶ Arrêt de Tram A et B à proximité

La Ville de Grenoble, propriétaire d'un local, précédemment occupé par une agence bancaire, au 10 rue de la République, en plein centre-ville, a souhaité le rénover et pouvoir le louer en proposant une installation éphémère en centre-ville.

Cet espace de vente et d'exposition, en plein cœur de ville, est loué pour une courte durée, de 3 à 6 mois à un tarif inférieur de 50 % aux prix pratiqués en moyenne sur le centre-ville de Grenoble.

Le porteur-euse de projet doit proposer un produit original, tester le succès de ses créations, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients ou exposer ses œuvres.

Cette offre s'adresse à tout type de produit. Cependant une attention particulière est portée sur les produits de la consommation responsable (circuits courts, réemploi et zéro déchets, produits locaux...).

Les travaux de rénovation ont été pilotés par les sociétés d'aménagement de la Ville de Grenoble, InnoVia et SAGES, en début d'année 2020.

Pendant les travaux, Grenoble Alpes-Métropole a diffusé un dossier de candidature qui a permis, en février 2020, à la Ville de Grenoble et à Grenoble Alpes-Métropole de retenir 2 projets pour l'année.

1. L'ASSOCIATION «C'EST FAIT ICI»

Mars 2020 à septembre 2020

L'association C'est Fait Ici est un groupement d'artisans d'art isérois dont le but est de valoriser et de promouvoir l'artisanat d'art local auprès du public grenoblois et des massifs environnants.

L'association regroupe une trentaine d'artisans, le panel des métiers est étendu.

18 artisans du collectif ont ainsi proposé de la maroquinerie, de la poterie utilitaire, des bijoux, des illustrations, des luminaires, des jeux en bois, des créations textiles.



2. L'ASSOCIATION «LE POP LOCAL»

Septembre 2020 à fin décembre 2020

L'association regroupe une dizaine de créatrices, créateurs et d'artisans locaux dans l'univers de la petite enfance afin de proposer une offre complète de cadeaux et articles uniques. Cette offre pourrait être complétée par des ateliers et animations permettant de créer du lien entre futurs et nouveaux parents.

L'association propose ainsi aux Grenoblois-es une alternative locale aux produits de grandes chaînes en mettant en valeur les savoir-faire de la région.

Le Pop'Up offre une large sélection de produits isérois aux familles et aux personnes en recherche de cadeaux de naissance. Les créations sont toutes fabriquées à la main dans la région et sont des modèles uniques ou des mini-séries à des prix justes et accessibles.



Rappel des mesures mises en place par la Ville et Grenoble-Alpes Métropole pour accompagner les entreprises dans la crise du Coronavirus

> Maintien des marchés pendant le confinement, avec des extensions et piétonisations, afin de permettre la distanciation physique et le respect des gestes protecteurs, et exonération des redevances d'occupation

>Exonération totale des droits de terrasse pour l'année 2020

>Exonération de redevance d'occupation du domaine public de certaines activités (marchés, terrasses, animations enfantines, etc.)

>Report du prélèvement ou exonération des droits de voiries (terrasses, chantiers, enseignes, animations enfantines...)

>Autorisation d'extension provisoire de terrasse pour les bars et restaurants

>Dispositif Métropolitain d'aides aux travaux d'investissement des

entreprises de commerce, d'artisanat et de service avec vitrine, des commerces non sédentaires et de l'hôtellerie.

>Report de la facturation des consommations d'eau pour les PME-TPE

>Suspension des pénalités des marchés publics de Grenoble-Alpes Métropole

>Report du prélèvement de la taxe de séjour métropolitaine

>Accompagnement de tous à la reprise d'activité en format modifié

Retrouver toutes les mesures ici :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1028-coronavirus-les-aides-aux-entreprises.htm>